



N° : 2024DM54

SERVICE : Commande Publique

REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Attribution du marché de mise à disposition de bennes et traitement des déchets

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation [...] de tous les marchés publics dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée,

Considérant la consultation en procédure adaptée publiée le 14/06/2024 au BOAMP,

Considérant l'analyse menée conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation,

Considérant la nécessité de recourir à une prestation de mise à disposition de bennes et de traitement des déchets ,

Considérant l'offre la mieux-disante, à savoir la société NJP LOCATION, située 37 rue Joseph Bara à HOUILLES (78800) pour un montant estimatif annuel sur DQE de 21 350,00 € HT, soit 25 620,00 € TTC.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de mise à disposition de bennes et traitement des déchets à la société NJP LOCATION, située 37 rue Joseph Bara à HOUILLES (78800) pour un montant estimatif annuel sur DQE de 21 350,00 € HT, soit 25 620,00 € TTC.

Article 2 : De transmettre la présente décision à M. le préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.

Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à Marines, le 03 septembre 2024

Le Maire,



Nadine NINOT